

3 décembre 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 3 décembre 2012 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Sylvain Grégoire et Serge Perreault.

Messieurs les conseillers Richard Croteau et Daniel Gravel sont absents.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 5 novembre 2012

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 30 novembre 2012

5.2 État des revenus et dépenses au 30 novembre 2012

5.3 Contribution de la Municipalité au projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » / Subvention de la CRÉ Lanaudière dans le cadre du programme lanaudois à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées

5.4 Approbation des prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie

5.5 Report de travaux de voirie et engagements de crédits en 2013 – modification à la résolution 2012-08-147

5.6 Adjudication d'un contrat – Remplacement d'une porte au Centre administratif

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de novembre 2012

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 novembre 2012

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2012-10-13 déposée par monsieur Paul-Emile Proulx, propriétaire du 6001, route de Sainte-Beatrix, situé dans la zone V-06-1 et portant le numéro de lot 219-11 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie

6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2012-10-14 déposée par monsieur Marcel Vincent, arpenteur-géomètre, mandaté par la compagnie Cel-Ter Inc., propriétaire du 1011, route Principale, situé dans la zone CI-27 et portant les numéros de lots P164 et 165 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie

6.5 Demande de dérogation mineure numéro 2012-11-15 déposée par madame Chrystel Mireault et monsieur Yannick Rocheleau, propriétaires du 51, rue des Saules, situé dans la zone R-37 et portant les numéros de lots 90-13 et 90-12 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie

6.6 Demande à la Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière pour piloter le projet de partenariat pour l'acquisition d'orthophotographies

07- Sécurité publique

7.1 Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette

08- Loisirs et culture

8.1 Reconduction de désignation des responsables de la bibliothèque — CRSBP

- 8.2 Octroi d'un mandat – Surveillance de la patinoire saison 2012-2013
- 8.3 Modification à la politique d'aide financière aux activités de loisirs et culture
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
- 9.1 Autorisation de paiement travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (*partie du chemin William-Malo, des rues de l'Église et Prévert*) – Certificat de paiement no 1
- 9.2 Octroi de mandat de services professionnels en biologie – devis, demande de c.a. du MDDEP et surveillance – Travaux de remise en état d'un tributaire intermittent du ruisseau de la Potasserie
- 9.3 Modification à la résolution numéro 2012-08-146 ayant pour objet d'octroyer un mandat à la firme Les Services exp Inc. – Services professionnels pour la construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (ptie 88) Phase V / Lots 88-143 à 88-152
- 10- Varia
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance
- 2012-12-217 01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
- Adoptée
- 02- PÉRIODE DE QUESTIONS
1. Processus de municipalisation de la rue Paquin;
 2. Emplacement de boîte postale sur le rang du Pied-de-la-Montagne;
 3. Informations relatives au point 6.6 de la présente séance relativement aux orthophotographies;
 4. Informations relatives au point 9.2 de la présente séance relativement aux travaux de rétablissement d'un cours d'eau et à la facturation des travaux et honoraires professionnels à un tiers.
- 2012-12-218 03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 Séance ordinaire du 5 novembre 2012
- Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.
- Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre soit approuvé.
- Adoptée
- 2012-12-219 04- CORRESPONDANCE
- 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 novembre 2012.
- Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 novembre 2012.
- Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2012-12-220

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 30 novembre 2012**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 30 novembre 2012 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **522 265.53 \$**.

Décaissements : chèques 4514, 4518 à 4521	3 428.42 \$
Chèques annulés : (test impression) 4505 à 4513, 4515 à 4517, 4522 à 4603	0 \$
Comptes fournisseurs : chèques 4604 à 4685	494 783.57 \$
Salaires du mois de novembre 2012	24 430.90 \$
Total de la période :	522 265.53 \$

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2012-12-221

5.2 **État des revenus et dépenses au 30 novembre 2012**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose les états financiers, tels que produits par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 30 novembre 2012.

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2012.

Adoptée

2012-12-222

5.3 **Contribution de la Municipalité au projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » / Subvention de la CRÉ Lanaudière dans le cadre du programme lanaudois à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées**

CONSIDÉRANT la signature d'un protocole d'entente entre la MRC de Joliette et la CRÉ Lanaudière concernant le versement d'une subvention de dix mille six cent quatre-vingts dollars (10 680 \$) dans le cadre du programme lanaudois de soutien à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1.13 a) du protocole, des documents doivent être déposés démontrant l'engagement des Municipalités au projet;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie contribue pour un montant de mille six cent quarante dollars (1 640 \$) pour le prêt de 4 salles et la publication de 4 articles dans le bulletin municipal;

De transmettre copie conforme de la présente résolution à la MRC de Joliette.

Adoptée

2012-12-223

5.4 Approbation des prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'année 2013.

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'année 2013.

Adoptée

2012-12-224

5.5- Report de travaux de voirie et engagements de crédits en 2013 – modification à la résolution numéro 2012-08-147

CONSIDÉRANT

l'appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réfection de pavage et travaux connexes de plusieurs chemins et l'ouverture des soumissions reçues le 7 août 2012;

CONSIDÉRANT

que la recommandation d'adjudication préparée par monsieur Mario Fillion, ingénieur, en date du 7 août 2012;

CONSIDÉRANT

le fonds constitué par le règlement numéro 506-2008 « Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques »;

CONSIDÉRANT

la résolution numéro 2012-08-147 relative à l'adjudication du contrat relatifs aux travaux mentionnés à la présente ;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu de modifier ladite résolution afin de reporter divers travaux de voirie en 2013 et les engagements de crédits à l'exercice financier correspondant ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE MODIFIER la résolution numéro 2012-08-147 afin de :

- reporter la réalisation des travaux sur une partie du 8^e rang à l'exercice financier 2013 et de pourvoir, au cours du même exercice, au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie du chemin du 8^e rang en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008).
- reporter la réalisation des travaux sur une partie du chemin William-Malo à l'exercice financier 2013 et de pourvoir, au cours du même exercice, au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie du chemin William-Malo en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro

506-2008).

- reporter la réalisation des travaux sur les rues Denis, Hélène et Mario à l'exercice financier 2013 et de pourvoir, au cours du même exercice, paiement des dépenses pour la réfection des rues Denis, Hélène et Mario en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé affecté à cette fin au 31 décembre 2012, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, le cas échéant.

D'AUTORISER le directeur général, Monsieur Claude Gagné, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie afin de donner suite à la présente.

Adoptée

2012-12-225

5.6 Adjudication d'un contrat – Remplacement d'une porte au Centre administratif

CONSIDÉRANT

la soumission des entreprises **COMETAL STD INC.** de Drummondville datée du 29 novembre 2012 pour le remplacement d'une porte séparatrice au Centre administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ADJUGER un contrat de remplacement de la porte repliable de 28 pieds X 8 pieds, de type « Mobiflex modèle Global » à la compagnie **COMETAL SD INC.** de Drummondville au montant de cinq mille sept cent soixante-dix dollars (5 770 \$) plus taxes tel que soumissionné le 29 novembre 2012;

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2012-12-226

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de novembre 2012

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 novembre 2012 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 novembre 2012.

Adoptée

2012-12-227

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 novembre 2012

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 14 novembre 2012, tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 14 novembre 2012.

Adoptée

2012-12-228

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2012-10-13 déposée par monsieur Paul-Emile Proulx, propriétaire du 6001, route de Sainte-Beatrix, situé dans la zone V-06-1 et portant le numéro de lot 219-11 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie

CONSIDÉRANT

que monsieur Paul-Emile Proulx a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

CONSIDÉRANT

que la demande de dérogation mineure consiste à permettre de conserver le bâtiment accessoire (garage) à une distance de 1,11 mètre de la ligne latérale droite;

CONSIDÉRANT

que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 14 novembre 2012 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT

que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT

que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2012-10-13;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie d'accepte la demande de dérogation mineure numéro 2012-10-13 telle que formulée.

Adoptée

2012-12-229

6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2012-10-14 déposée par monsieur Marcel Vincent, arpenteur-géomètre, mandaté par la compagnie Cel-Ter Inc., propriétaire du 1011, route Principale, situé dans la zone CI-27 et portant les numéros de lots P164 et 165 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie

CONSIDÉRANT

que monsieur Marcel Vincent, arpenteur-géomètre, mandaté par la compagnie Cel-Ter Inc., a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

CONSIDÉRANT

que la demande de dérogation mineure consiste à permettre de subdiviser le terrain en deux, en vue de construire un autre bâtiment résidentiel; or chacun des terrains possèdera 15,82 mètres de largeur;

CONSIDÉRANT

que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 14 novembre 2012 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la recommandation du CCU est de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2012-10-14;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie refuse la demande de dérogation mineure numéro 2012-10-14 telle que formulée.

Adoptée

2012-12-230

6.5 Demande de dérogation mineure numéro 2012-11-15 déposée par madame Chrystel Mireault et monsieur Yannick Rocheleau, propriétaires du 51, rue des Saules, situé dans la zone R-37 et portant les numéros de lots 90-13 et 90-12 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie

CONSIDÉRANT que madame Chrystel Mireault et monsieur Yannick Rocheleau ont présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage de 83,05 m² (894 pi²), soit une superficie plus grande qu'autorisé au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 14 novembre 2012 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la recommandation du CCU est de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2012-11-15;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2012-11-15 telle que formulée.

Adoptée

2012-12-231

6.6 Demande à la Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière pour piloter le projet de partenariat pour l'acquisition d'orthophotographies

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Mélanie utilise les orthophotos de 2008 et qu'une couverture actualisée aiderait à une meilleure connaissance du territoire;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 310-11-2012 de la MRC de Joliette qui demande la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) Lanaudière d'agir à titre de responsable de la coordination et de piloter le projet de partenariat d'acquisition d'orthophotographies pour la région de Lanaudière, tel qu'elle l'avait réalisé en 2008;

CONSIDÉRANT que la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) Lanaudière est un organisme dont le rayonnement s'étend à tous les secteurs d'activités de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la pertinence de demander à la CRÉ Lanaudière de reprendre en charge ce projet de partenariat tel que réalisé en 2008;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'APPUYER la demande de la MRC de Joliette à l'effet que la CRÉ Lanaudière agisse à titre de responsable de la coordination et qu'elle pilote le projet de partenariat d'acquisition d'orthophotographies pour la région de Lanaudière, tel qu'elle l'avait réalisé en 2008 ;

De transmettre copie conforme de la présente résolution à la CRÉ Lanaudière et à la MRC de Joliette.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2012-12-232

7.1 Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette

CONSIDÉRANT l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de l'entente mettant fin à l'entente de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette le 22 novembre 2012;

CONSIDÉRANT le conseil de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette doit adopter une résolution afin d'adresser une demande de dissolution de la Régie au ministre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette afin d'assister à une séance extraordinaire concernant l'adoption ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

De nommer monsieur Yves Beaulieu à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Mélanie au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette pour la tenue d'une séance extraordinaire concernant l'adoption d'une résolution afin d'adresser une demande de dissolution de la Régie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

De transmettre copie conforme de la présente résolution à la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2012-12-233

8.1 Reconduction de désignation des responsables de la bibliothèque — CRSBP

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie reconduise la désignation de madame Sylvie Perreault, conseillère et de monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, respectivement représentante élue et responsable de la bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP).

Adoptée

2012-12-234

8.2 Octroi d'un mandat – Surveillance de la patinoire saison 2012-2013

CONSIDÉRANT l'appel de propositions pour la surveillance de la patinoire et du Centre des loisirs pour la saison 2012-2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des Loisirs pour l'octroi d'un mandat de surveillance à monsieur Sylvain Genest;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie retienne l'offre de services de monsieur Sylvain Genest pour la surveillance de la patinoire selon l'horaire pour la période hivernale 2012 - 2013;

Que les honoraires de services de monsieur Sylvain Genest n'excèdent pas 690 heures au taux horaire de onze dollars (11 \$) toutes taxes incluses.

Adoptée

2012-12-235

8.3 Modification à la politique d'aide financière aux activités de loisirs et culture

CONSIDÉRANT la résolution 2011-12-239 adoptant la politique d'aide financière aux activités de loisirs et culture de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des Loisirs afin de modifier cette politique pour tenir compte du coût élevé de certaines activités et ainsi mieux supporter les familles mélaniennes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'amender la politique d'aide financière aux activités de loisirs et culture ainsi que la résolution numéro 2011-12-239 la décrétant ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE MODIFIER la politique d'aide financière aux activités de loisirs et culture de la façon suivante :

- de remplacer le libellé de l'article 6.0 par le libellé suivant : « Le remboursement est de trente pour cent (30 %) du montant déboursé jusqu'à un

maximum de trois cents dollars (300 \$). »

- de remplacer le libellé de l'article 7.2 par le libellé suivant : « Les subventions pourront s'accumuler jusqu'à un montant maximum de trois cents dollars (300 \$) par enfant, pour la période annuelle de remboursement. »

DE DÉCRÉTER que ces modifications entrent en vigueur à partir de l'exercice financier 2013.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2012-12-236

9.1 Autorisation de paiement pour des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie du chemin William-Malo, des rues de l'Église et Prévert) – Certificat de paiement no 1 Révisé

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme LBHA datée du 27 novembre 2012 relative à des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 – Certificat de paiement no 1 Révisé;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de deux cent quatre-vingt-un mille trois cent cinquante-deux dollars et seize cents (281 352.16 \$) toutes taxes incluses à **Sintra Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage de plusieurs chemins 2012 (partie du chemin William-Malo, des rues de l'Église et Prévert) – Certificat de paiement no 1 Révisé, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs LBHA en date du 27 novembre 2012;

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie du chemin William-Malo en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie de la rue de l'Église en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie de la rue Prévert en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé non affecté, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, le cas échéant.

Adoptée

2012-12-237

9.2- Octroi de mandat de services professionnels en biologie – devis, demande de c.a. du MDDEP et surveillance – Travaux de remise en état d'un tributaire intermittent du ruisseau de la Potasserie

CONSIDÉRANT qu'un glissement de terrain sur les lots 181 et 182 du cadastre de Sainte-Mélanie a occasionné un ensablement d'un tributaire intermittent du ruisseau de la Potasserie;

CONSIDÉRANT qu'un rapport technique produit le 23 octobre 2012 par madame Anny Malo, biologiste, recommande l'enlèvement des sédiments;

CONSIDÉRANT la nécessité de produire un devis pour la réalisation des travaux d'enlèvement de sédiments, une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de madame Anny Malo, biologiste, datée du 27 novembre 2012;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER un contrat de services professionnels pour la confection d'un devis pour la réalisation des travaux d'enlèvement de sédiments, une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP et la surveillance des travaux, à la biologiste Anny Malo au taux horaire de soixante-cinq dollars (65 \$) pour un montant n'excédant pas un estimé budgétaire de cinq mille dollars (5 000 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé non affecté, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, le cas échéant;

D'AUTORISER la facturation des frais professionnels et autres frais à l'entreprise « Transport Gaston Nadeau » de Sainte-Mélanie;

D'AUTORISER ET MANDATER le maire, monsieur Yves Beaulieu et le directeur général, monsieur Claude Gagné à représenter et signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tout document requis pour donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée

2012-12-238

9.3 Modification à la résolution numéro 2012-08-146 ayant pour objet d'octroyer un mandat à la firme Les Services exp Inc. – Services professionnels pour la construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (ptie 88) Phase V / Lots 88-143 à 88-152

CONSIDÉRANT que la compagnie Gestion Larivel Inc. a soumis un plan projet visant la construction du prolongement de la rue des Jonquilles (lots 88-143 à 88-152) et que la Municipalité est favorable à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la conception et la surveillance des travaux d'infrastructures doivent être conformes aux normes et règle de l'art;

CONSIDÉRANT que ces travaux feront l'objet d'un règlement de financement à la charge du secteur concerné;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser que le présent mandat est octroyé conditionnellement à l'approbation du règlement de financement numéro 544-2012 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal mandate la firme **Les Services exp Inc.** pour la conception des plans, devis et autres documents nécessaires, obtention des autorisations et autres démarches connexes, pour un montant forfaitaire ne dépassant pas sept mille deux cents dollars (7 200 \$) plus taxes, selon l'offre de services et honoraires professionnels soumise par cette firme le 28 juin 2012;

Que le conseil municipal mandate la firme **Les Services exp Inc.** pour la surveillance des travaux avec résidence au chantier pour un montant budgétaire ne dépassant pas treize mille neuf cents dollars (13 900 \$) plus taxes, selon l'offre de services et honoraires professionnels soumise par cette firme le 28 juin 2012;

Que le conseil municipal mandate la firme **Les Services exp Inc.** pour présenter les plans, devis et autres documents nécessaires au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en vue d'obtenir le certificat d'autorisation requis pour les travaux d'infrastructures pour la construction du prolongement de la rue des Jonquilles;

Que le conseil municipal certifie qu'il s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, et ce, lorsque ces derniers seront terminés;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de question.

La période de questions est close à 20 h 36.

2012-12-239

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 37.

Adoptée

Yves Beaulieu
Maire

Claude Gagné
Directeur général et
secrétaire-trésorier